

Communiqué de presse

Les places de parc sur le site de Sion-Champsec payantes dès la mi-août 2015

Début des travaux pour la pose des barrières le lundi 11 mai 2015

Sion, le 7 mai 2015 – L'accès aux différentes zones de stationnement de l'Hôpital de Sion, de l'Institut Central et de la Direction générale sera contrôlé par des barrières et deviendra payant dès la mi-août.

Confronté à des parkings saturés et à l'obligation d'autofinancer son offre de stationnement, l'Hôpital du Valais a décidé de prendre plusieurs mesures pour augmenter fortement les possibilités de parcage sur le site de Champsec et supprimer les véhicules «ventouses».

Principale mesure de ce dispositif, le stationnement payant pour le public (patients et visiteurs) et les collaborateurs des institutions sur le site de Champsec. *« Il s'agit là aussi d'une harmonisation avec les autres sites de l'Hôpital du Valais »,* précise le Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais. *« L'introduction d'une taxe de stationnement doit permettre de libérer des places, mais aussi de couvrir les frais occasionnés par le parking (entretien, jardinage, déneigement, construction, etc.), en conformité avec les nouvelles règles comptables qui ne permettent plus à un hôpital de financer une telle exploitation par le biais des tarifs de l'assurance maladie. Le parking doit donc être autofinancé. »*

Travaux de réalisation

Les travaux préparatoires (modification des accès, câblage et construction des îlots pour barrières) démarrent le 11 mai et seront terminés d'ici la fin juin 2015. Ces travaux nécessitent des modifications temporaires de circulation. Des déviations seront mises en place et clairement signalées.

Une phase de test est prévue durant la période des vacances scolaires afin de vérifier le bon fonctionnement des installations.

Mise en service et tarifs

Dès la mi-août, les patients et visiteurs pourront stationner gratuitement les premières 30 minutes. Le tarif sera ensuite de 50 ct. par tranche de 20 minutes (tarifs en vigueur en ville de Sion). Les patients en traitement de chimiothérapie, de radiothérapie et de dialyse, ainsi que les donneurs de sang bénéficieront d'une réduction.

Pour rappel

Les zones de stationnement à ciel ouvert seront remplacées, à l'horizon 2017, par le parking couvert, prévu entre l'avenue du Grand-Champsec et l'autoroute.

Cette construction offrira environ 1300 places-véhicules et répondra ainsi aux besoins du «Pôle santé» qui réunira sur un site unique l'Hôpital du Valais, la Clinique romande de réadaptation de la Suva et la HES-SO Valais-Wallis (Santé).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :

- Prof. Eric Bonvin, directeur général, T 027 603 67 27
- Pascal Bruchez, Chef des projets stratégiques de l'Hôpital du Valais, T 027 603 67 96